

Concours numérique responsable 2026

Conditions de participation

La Commune de Lausanne, représentée par ses Services industriels (ci-après désignés par «les SiL»), assure l'organisation du concours.

La participation au concours entraîne l'acceptation expresse des présentes conditions par le/la participant-e :

1. Conditions de participation

- a. Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques ayant 18 ans révolus et domiciliées à Lausanne, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Saint-Sulpice et Jouxens-Mézery.
- b. Une participation par appareil déposé est autorisée.
- c. Les collaborateurs·rices de la Ville de Lausanne ainsi que leurs proches (conjoint, parents, enfants) ne sont pas autorisé·e·s à participer.
- d. Les SiL se réservent le droit de contrôler auprès de tout·e participant·e le respect des conditions citées en let. a à c.
- e. La participation est gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat ou de conclusion de prestations supplémentaires.
- f. L'inscription et la participation ne sont possibles que sur le site Internet d'équiwatt.

2. Protection des données

- a. Les SiL s'engagent à respecter la législation sur la protection des données et traitent les données personnelles collectées dans le cadre du concours conformément à la déclaration de protection des données du Programme « équiwatt » disponible à l'adresse <https://www.equiwatt-lausanne.ch/protection-donnees/>.
- b. Les données personnelles recueillies dans le cadre du concours seront traitées de manière confidentielle à des fins de réalisation du concours uniquement. Les données personnelles recueillies, préalablement anonymisées, peuvent également être utilisées par les SiL à des fins de recherches dans le domaine des économies d'énergie.
- c. Les gagnant·e·s consentent à la publication de leurs nom et prénom par les SiL sur Internet et les réseaux sociaux de la Ville de Lausanne et des SiL.
- d. En cochant la case « Inscription à la newsletter » le/la participant·e consent à ce que son adresse électronique soit utilisée à cette fin.
- e. Par son inscription au présent concours, le/la participant·e prend connaissance de l'utilisation de ses données personnelles et y consent.

3. Procédure

- a. Le concours débute le 25 mars 2026 et prend fin le 10 mai 2026.
- b. Les gagnant·e·s sont désigné·e·s par un tirage au sort à l'issue du concours.
- c. Les tirages au sort ne sont pas réalisés en public.
- d. Remise des prix : au plus tard le 20 mai 2026.
- e. Les prix seront remis aux gagnants·e·s par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription au concours.

4. Généralités

- a. Les prix sont non-nominatifs, ils ne peuvent être échangés ou convertis en espèces.
- b. En cas de non-respect de l'une ou l'autre des présentes conditions de participation ou de manipulation du jeu, le/la participant·e concerné·e sera exclu·e du concours.

- c. Le droit suisse est seul applicable.
- d. Toute contestation ou recours juridique est exclu.